

## Les droits de l'enfant au Liban

*Le rapport national sur la situation des enfants au Liban, rédigé selon les recommandations de la Charte internationale des droits de l'enfant (ratifiée Par le Liban en 1991) a été rendu public par le ministère des affaires sociales. Ce rapport concerne les années 1993 à 1998 et fait état de la situation des droits de l'enfant au Liban.*

### L'enseignement

1 La charte des droits de l'enfant précise :  
l'enseignement doit être obligatoire et gratuit, accessible à tous et de qualité. De plus, il doit respecter le caractère de l'enfant et son épanouissement. Au Liban, les écoles gouvernementales sont supposées offrir un enseignement gratuit à tous les enfants. En réalité, elles n'accueillent que 30% des élèves. La fréquentation des écoles atteint environ 97% dans le cycle primaire, 87% dans le complémentaire et 57% dans le secondaire. Il y a plus de 25 000 enfants entre 6 et 18 ans qui n'ont jamais été à l'école.

L'égalité des chances d'enseignement est assurée entre les deux sexes. La proportion de filles est supérieure dans les lycées publics et les universités. Mais l'équilibre entre les régions n'est pas garanti : le taux national d'analphabétisme est de 14,6% alors que dans certaines régions déshéritées comme le Akkar, il atteint 30,5%.

### Le travail des enfants

25 L'âge minimum autorisé est de 13 ans révolus. La loi souffre encore de certaines lacunes : elle ne tient pas compte des enfants travaillant comme aides à la maison.

30 Elle autorise les patrons à ne pas payer le salaire minimum aux personnes en dessous de 20 ans. Environ 43 000 enfants âgés de 10 à 18 ans travaillent, soit 8% des enfants de cette tranche d'âge et de 4,6% de la population active.

### La violence

40 40% des enfants auraient subi des sévices corporels à l'école. Le rapport fait de 6000 plaintes pour sévices sexuels en 1994, la moitié des victimes étant des enfants. Le nombre de cas déclarés serait inférieur à la réalité. Le nombre de mineurs qui s'adonnent à la drogue serait en baisse.

### Le renforcement de la législation

45 Les membres du conseil supérieur de l'enfance au Liban, en collaboration avec les autorités responsables, doivent œuvrer pour :  
50 - obliger les médecins à signaler aux autorités les cas d'enfants maltraités ;  
- modifier la loi sur le travail des enfants ;  
- promulguer une loi sur l'enseignement primaire obligatoire et gratuit ;  
55 - promulguer une loi sur la protection des enfants en matière de drogue et de stupéfiants.

L'hebdo Magazine, 4 avril 1999.

**-I- Questions de compréhension : [12pts]**

1- **Relevez** deux informations fournies par le chapeau au sujet des droits de l'enfant au Liban. [ $\frac{1}{2}$ pt]

2- **Expliquez** la relation établie entre le titre du texte et le chapeau. [ $\frac{1}{2}$ pt]

3- **Quelle** est la nature de ce document ? **Relevez** deux indices qui justifient votre réponse. [1pt]

4- a) **Recopiez** le tableau suivant et **complétez**-le à l'aide des informations relevées dans le texte. [1pt $\frac{1}{2}$ ]

Chiffres	Problèmes exprimés	Procédures à accomplir (4§)
25 000		
43 000		
6 000		

b) **Quelle** conclusion peut-on en **tirer** ? [ $\frac{1}{2}$ pt]

5- a) **Décrivez** l'enseignement évoqué par la charte internationale des droits des enfants.

b) **Quels** sont les problèmes qui apparaissent dans ce domaine au Liban ? [ $\frac{3}{4}$ pt]

6- Selon la loi, à **quel âge** l'enfant pourrait-il travailler ? [ $\frac{1}{2}$ pt]

7- **Qui** va s'occuper du renforcement de la législation ? [ $\frac{1}{2}$ pt]

8- **Repérez**, dans le premier paragraphe, deux exemples de **procédés explicatifs** différents et **justifiez** leur emploi dans ce type de texte. [1pt]

9- a) **Relevez** les différentes valeurs du présent dans le texte. [ $\frac{3}{4}$ pt]

b) **Indiquez** la valeur du conditionnel utilisé dans le troisième paragraphe. [ $\frac{1}{2}$ pt]

10- a) **Expliquez** l'usage des deux points dans le deuxième paragraphe. [ $\frac{1}{2}$ pt]

b) **Remplacez**-les par un connecteur logique ayant la même valeur. [ $\frac{1}{2}$ pt]

c) **Repérez**, dans le texte, deux connecteurs logiques. **Indiquez** leur nature puis leur valeur. [ $\frac{1}{2}$ pt]

11- **Dans quelle intention** ce texte a-t-il été écrit ? [1pt]

12- **À votre avis**, si ce rapport concernait les années 2005 à 2010 la situation changerait-elle ? **Justifiez**. [1pt]

**-II- Production écrite [8pts]**

**Sujet d'écriture** : La déclaration universelle des droits de l'homme proclame que « **Toute personne a droit à la liberté d'opinion et d'expression** » (art. 19).

**Expliquez** le contenu de cet article puis **dites** s'il est **respecté** ou **violé** au Liban.

## Éléments de réponse

### -I- Questions de compréhension : [12pts]

1- **Relevez** deux informations fournies par le chapeau au sujet des droits de l'enfant au Liban. [½pt]

- *La charte des droits de l'enfant est ratifiée par le Liban en 1991.*
- *Faire l'état de la situation des droits de l'enfant entre 1993 et 1998.*

2- **Expliquez** la relation établie entre le titre du texte et le chapeau. [½pt]

*Le titre et le chapeau se complètent : le titre annonce le thème du passage (les droits de l'enfant au Liban) et le chapeau en précise les détails.*

3- Quelle est la nature de ce document ? **Relevez** deux indices qui justifient votre réponse. [1pt]

*Il s'agit d'un article :*

- *le titre*
- *le chapeau*
- *la mise en colonne*
- *la référence*

4- a) **Recopiez** le tableau suivant et **complétez**-le à l'aide des informations relevées dans le texte. [1pt½]

Chiffres	Problèmes exprimés	Procédures à accomplir (4§)
25 000	« <i>Le nombre des enfants qui n'ont jamais été à l'école.</i> » (L : 13-14-15)	• <i>promulguer une loi sur l'enseignement primaire obligatoire et gratuit.</i> (L : 52-53)
43 000	« <i>Le nombre des enfants, âgés de 10 à 18 ans ; qui travaillent.</i> » (L : 33-34)	• <i>modifier la loi sur le travail des enfants.</i> (L : 51)
6 000	« <i>Le nombre des plaintes pour sévices sexuels en 1994 et dont la moitié des victimes étant des enfants.</i> » (L : 38-39-40)	• <i>Obliger les médecins à signaler aux autorités les cas d'enfants maltraités.</i> (L : 49-50)

b) Quelle conclusion peut-on en tirer ? [½pt]

*b) Les droits de l'enfant au Liban sont violés, l'application souffre des lacunes.*

5- a) **Décrivez** l'enseignement évoqué par la charte internationale des droits des enfants.

*a) La charte des droits de l'enfant précise : l'enseignement doit être obligatoire et gratuit, accessible à tous et de qualité. De plus, il doit respecter le caractère de l'enfant et son épanouissement.*

b) Quels sont les problèmes qui apparaissent dans ce domaine au Liban ? [¾pt]

*b) Les problèmes de l'enseignement au Liban sont :*

- *Les écoles n'accueillent que 30% des élèves.*
- *La fréquentation des écoles diminue progressivement avec les cycles.*
- *Le taux d'analphabétisme est de 14,6% et il atteint parfois 30,5%*

6- Selon la loi, à quel âge l'enfant pourrait-il travailler ? [½pt]

*L'âge minimum autorisé est de 13 ans révolus.*

7- Qui va s'occuper du renforcement de la législation ? [½pt]

*Les membres du conseil supérieur de l'enfance au Liban et les autorités responsables.*

8- **Repérez**, dans le premier paragraphe, deux exemples de **procédés explicatif** différents et **justifiez** leur emploi dans ce type de texte. [1pt]

● **Voix passive** : « *Les écoles gouvernementales sont supposées offrir un enseignement gratuit à tous les enfants.* » (L : 6-7-8)

● **Tournure impersonnelle** : « *Il y a plus de 25 000 enfants entre 6 et 18 ans ...* » (L : 13-14)

● **Subordonnée relative** : « *qui n'ont jamais été à l'école ...* » (L : 14-15)

*Ces procédés mettent en relief les informations rapportées.*

9- a) **Relevez** les différentes valeurs du présent dans le texte. [¾pt]

a) **Présent atemporel** : « *précise* » (L : 1)

● **Présent d'actualité** : « *fait* » (*chapeau*) ; « *s'adonnent* » (L : 43).

● **Présent (ordre / obligation)** : « *doivent œuvrer pour ...* » (L : 47)

b) **Indiquez** la valeur du conditionnel utilisé dans le troisième paragraphe. [½pt]

b) **Le conditionnel** : « *auraient subi* » (L : 37) – « *serait* » (L : 41) → *exprime l'incertitude.*

10- a) **Expliquez** l'usage des deux points dans le deuxième paragraphe. [½pt]

*Les deux points (L : 27) introduisent une explication des causes de la souffrance de la loi de certaines lacunes*

b) **Remplacez**-les par un connecteur logique ayant la même valeur. [½pt]

b) *...parce qu'elle ne tient pas compte des enfants.*

c) **Repérez**, dans le texte, deux connecteurs logiques. **Indiquez** leur nature puis leur valeur. [½pt]

c) « *De plus* » (L : 3-4) : *locution adverbiale → l'ajout*

● « *mais* » (L : 19) : *conjonction de coordination → l'opposition.*

● « *alors que* » (L : 22) : *locution conjonctive → l'opposition*

11- **Dans quelle intention** ce texte a-t-il été écrit ? [1pt]

*L'intention est de présenter aux lecteurs les problèmes qui entravent l'application de la Charte des droits de l'enfant au Liban ; leur faire prendre conscience de la gravité de ces problèmes et les pousser à œuvrer pour les réduire.*

12- **À votre avis**, si ce rapport concernait les années 2005 à 2010 la situation changerait-elle ? **Justifiez.** [1pt]

*Réponse personnelle.*